

**Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis no 24/2011-2016**  
**Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lots des espaces publics**  
**Première étape du chantier :**

**Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé routier**  
**de la place de la Gare et du giratoire des Glycines. Validation de**  
**la clé de répartition des coûts entre les 4 Communes partenaires du lot 3**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les 4 commissions des Conseils communaux de Chavannes, Crissier, Ecublens et Renens chargées d'étudier le préavis intercommunal no 24/2011-2016 se sont réunies le mardi 5 février 2013 à 19 h 00 à la salle de spectacle de Chisaz, tout d'abord afin d'assister à une présentation du projet.

Les syndics des 4 Communes étaient présents, ainsi que Mme Maystre, Municipale de l'urbanisme à Renens, M. Grütter, responsable du projet à la Commune de Renens, les chefs de service de l'urbanisme des diverses Communes, des représentants des CFF, des TL et de M. Krayenbühl, chef du service de la Mobilité à l'Etat de Vaud.

Dans un deuxième temps, après la présentation, les diverses commissions se sont réunies dans des salles séparées afin de délibérer indépendamment. Pour Crissier, la commission était composée des membres suivants :

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| M. Bernard Blondel     | CDC                         |
| M. Jacques Carnal      | ROLC                        |
| M. David Metzger       | PS                          |
| M. Claude Paillard     | ROLC                        |
| M. Jean-Claude Pollien | CDC                         |
| Mme Arlette Regamey    | CDC, présidente-rapporteuse |
| M. Ernest Rüegger      | ROLC.                       |

M. Michel Tendon, Syndic, MM. Liaudet et Toledano, chefs de service étaient présents pour présenter les éléments de ce préavis au demeurant déjà très complet.

La commission les remercie pour les renseignements complémentaires et les réponses aux questions posées lors de la séance.

Préambule

Le projet de rénovation de la gare de Renens est un vaste projet devisé à plus de 320 millions de francs, dont les CFF assument la plus grande partie. La part des communes est estimée à environ 32.2 millions de francs, avant déduction des subventions fédérales et cantonales.

Ce « petit » préavis est le point de départ du grand chantier que sera la rénovation de la gare de Renens ; il se décline en deux parties :

1. Réaménagement de la place de la Gare et création d'un nouveau giratoire à l'intersection de l'avenue du Tir-Fédéral et du chemin des Glycines
2. Adoption d'une clé de répartition financière entre les 4 Communes pour toute la phase de construction du lot 3.

### Réaménagement routier

Le rond-point actuel sera supprimé et remplacé par un carrefour à priorité de droite afin de permettre la réalisation, à terme, d'une vraie place conviviale, ainsi que le croisement des futurs trolleybus.

La création du giratoire permettra la réalisation du terminus de la ligne 25, c'est-à-dire aussi bien le stationnement de deux trolleybus à l'arrêt, que le rebroussement desdits trolleybus autour du giratoire.

En attendant le projet définitif, qui prévoit un mini-giratoire et un park and ride sur l'avenue d'Epenex, le parking actuel reste. En ce qui concerne la vitesse autorisée sur les rues environnantes, ce sont les Communes qui fixent les règles pour la circulation.

### Clé de répartition

Il est proposé de reconduire la clé de répartition qui a été choisie lors du préavis intercommunal voté en 2010/11 et intitulé « Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lots des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif ». La clé de répartition est la suivante : Renens 50 %, Chavannes 25 %, Crissier 12.5 % et Ecublens 12.5 %.

La clé de répartition se base en premier lieu sur la population située dans le périmètre de la gare, elle convient à la Municipalité de Crissier. Il y a un historique qui reste valable, même après plusieurs vérifications tenant compte d'un périmètre plus grand, ainsi que de la valeur du point d'impôt, après déduction de la péréquation.

La clé de répartition sera également valable pour toute la phase de construction du lot 3, soit pour ce préavis et pour celui à venir.

Si une Commune refusait cette clé de répartition, la convention devrait être rediscutée et tout le projet serait bloqué.

### Conclusion

Afin de bien distinguer les deux objets du préavis, les membres de la commission ont voté séparément sur ces deux points.

C'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter aussi bien le crédit de CHF 486'375.- que la clé de répartition mentionnée dans la convention annexée au présent préavis.

Pour la Commission, la Présidente-rapporteure  
Arlette Regamey



Crissier, le 22 février 2013